



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015  
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les  
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 10-mai-2024

Date de révision 10-mai-2024

Numéro de révision 1

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit Neutral Primer (Tintable)

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit B847

Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Revêtement bois

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant

General Finishes  
2462 Coporate Circle  
East Troy, WI 53120  
Phone 1-800-783-6050

#### Distributeur

Wood Essence  
2343 1st Ave North, unit B  
Saskatoon, SK S7K 2A2  
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products  
180 Ave Du Voyageur  
Pointe-Claire, QC H9R6A8  
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools  
1090 Morrison Drive  
Ottawa, ON K2H1C2  
Phone 613-596-0350

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24  
Chemtrec 1-800-424-9300  
+1 703 527-3887 (CHEMTREC International)

## 2. Identification des dangers

### Classification

Cancérogénicité

Catégorie 1A

### Éléments d'étiquetage

Danger

**Mentions de danger**

Peut provoquer le cancer.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef.

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres renseignements**

Aucun renseignement disponible.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Calcaire	1317-65-3	15 - 40	-	-
Talc (sans fibre damiante)	14807-96-6	7 - 13	-	-
Kaolin	1332-58-7	5 - 10	-	-
Dipropylèneglycolmonométhyléther	34590-94-8	0.5 - 1.5	-	-
2-Butoxyéthanol	111-76-2	0.5 - 1.5	-	-
Quartz	14808-60-7	0.1 - 1	-	-

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

**4. Premiers soins****Description des premiers soins****Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau à l'eau et au savon.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.

#### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.
<b>Effets d'une exposition</b>	Peut provoquer le cancer.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité au choc</b>	Aucun.
<b>Sensibilité à la décharge électrostatique</b>	Aucun.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	S'assurer une ventilation adéquate.
<b>Autres renseignements</b>	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

### 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

**Conseils sur la manutention sécuritaire**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités****Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Craint le gel.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Calcaire 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit (vacated) TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust	
Kaolin 1332-58-7	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust (vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	
Dipropylèneglycolmonométhyléthher 34590-94-8	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> (vacated) Sk* Sk*	IDLH: 600 ppm TWA: 100 ppm TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 900 mg/m <sup>3</sup>	
2-Butoxyéthanol 111-76-2	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 25 ppm (vacated) TWA: 120 mg/m <sup>3</sup> (vacated) Sk* Sk*	IDLH: 700 ppm TWA: 5 ppm TWA: 24 mg/m <sup>3</sup>	
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> respirable dust : (250)/( %SiO <sub>2</sub> + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/( %SiO <sub>2</sub> + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m <sup>3</sup> respirable dust TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> respirable dust	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Calcaire	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>

1317-65-3		TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>		
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Kaolin 1332-58-7	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Dipropylèneglycolmonométhylét her 34590-94-8	TWA: 100 ppm TWA: 606 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 909 mg/m <sup>3</sup> Sk*	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm Sk*	TWA: 100 ppm TWA: 606 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 909 mg/m <sup>3</sup> Skin
2-Butoxyéthanol 111-76-2	TWA: 20 ppm TWA: 97 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Kaolin	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Dipropylèneglycolmonométhylét her	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm Sk*	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
2-Butoxyéthanol	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm
Quartz	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Calcaire	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 30 mppcf TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mppcf
Kaolin	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 30 mppcf TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
Dipropylèneglycolmonométhylét her	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm Sk*	TWA: 50 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm Skin	
2-Butoxyéthanol	TWA: 20 ppm STEL: 30 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm STEL: 30 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 720 mg/m <sup>3</sup> Sk*
Quartz	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 300 particle/mL

### Limites d'exposition professionnelle biologique

Nom chimique	ACGIH
2-Butoxyéthanol 111-76-2	200 mg/g créatinine - urine (Butoxyacetic acid with hydrolysis) - end of shift

### Contrôles techniques appropriés

#### Mesures d'ingénierie

Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	Liquide
Couleur	Transparent / Gris
Odeur	Faible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

**Propriété**

pH 7.5 - 8.5

Point de fusion / point de congélation

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative

Aucune donnée disponible

Densité relative

12.75

Solubilité dans l'eau

Soluble dans l'eau

Solubilité(s)

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique

400 - 600 cP

**Autres renseignements**

Propriétés explosives

Aucun renseignement disponible.

Propriétés comburantes

Aucun renseignement disponible.

Point de ramollissement

Aucun renseignement disponible

Masse moléculaire

Aucun renseignement disponible

Teneur en COV

&lt; 50 g/L

Masse volumique du liquide

Aucun renseignement disponible

Masse volumique apparente

Aucun renseignement disponible

**10. Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec les yeux</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de la toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale)	64,490.10 mg/kg
ETAmél (cutané)	54,568.50 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeur)	86.50 mg/l
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	19.90 mg/l

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Kaolin	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rat )	-
Dipropylèneglycolmonométhyléther	= 5.35 g/kg ( Rat )	= 9500 mg/kg ( Rabbit )	-
2-Butoxyéthanol	= 1300 mg/kg ( Rat )	= 435 mg/kg ( Rabbit )	= 450 ppm ( Rat ) 4 h = 486 ppm ( Rat ) 4 h

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucun renseignement disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Peut provoquer le cancer. Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	Group 3	-	X
2-Butoxyéthanol 111-76-2	A3	Group 3	-	-
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X

#### Légende

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains

**NTP (programme national de toxicologie)**

Connu - cancérogène connu

**Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis**

X - Présent

**Toxicité pour la reproduction** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	LC50: >100g/L (96h, Brachydanio rerio)	-	-
Dipropylèneglycolmonométhyléthher 34590-94-8	-	LC50: >10000mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: =1919mg/L (48h, Daphnia magna)
2-Butoxyéthanol 111-76-2	-	LC50: =1490mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =2950mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: >1000mg/L (48h, Daphnia magna)

**Persistance et dégradation** Aucun renseignement disponible.



**Bioaccumulation****Renseignements sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Dipropylèneglycolmonométhyléther 34590-94-8	0.35
2-Butoxyéthanol 111-76-2	0.81

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

**13. Données sur l'élimination****Méthodes d'élimination**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

**14. Informations relatives au transport**

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

**15. Informations sur la réglementation****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements internationaux**

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

**Inventaires internationaux**

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

**Règlements fédéraux aux États-Unis****SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

**SARA 311/312 Catégories de dangers**

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette

FDS pour des classifications appropriées.

### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

### **CERCLA**

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

### **États-Unis - Réglementations des États**

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen
1,4-Dioxane - 123-91-1	Carcinogen
Oxyde d'éthylène - 75-21-8	Carcinogen Developmental Female Reproductive Male Reproductive

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Calcaire 1317-65-3	X	X	X
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	X	X	X
Kaolin 1332-58-7	X	X	X
Dipropylèneglycolmonométhyléther 34590-94-8	X	X	X
2-Butoxyéthanol 111-76-2	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol 34590-94-8	X	X	X
Éther monobutylique de diéthylène glycol 112-34-5	X	-	X
Oxyde d'éthylène 75-21-8	X	X	X
1,4-Dioxane 123-91-1	X	X	X

#### **Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

## 16. Autres informations

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité pour certains organes cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale 50

DL50 : Dose létale 50

#### Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	SK*	Désignation de la peau
+	Sensibilisants		

### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 10-mai-2024

Date de révision 10-mai-2024

Note de révision Libération initiale.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés

uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**